



Communiqué

Date: 11 janvier 2023

Le Conseil fédéral reconduit ses délégations

Le Conseil fédéral a constitué ses délégations et défini leurs mandats lors de sa séance du 11 janvier 2023. La composition des délégations n'a pas changé.

Le Conseil fédéral peut, pour certaines affaires, constituer en son sein des délégations (en vertu de l'art. 23 de la loi du 21 mars 1997 sur l'organisation du gouvernement et de l'administration, LOGA ; RS 172.010). Celles-ci comptent en règle générale trois membres. Les délégations préparent les délibérations et les décisions du Conseil fédéral ou traitent, au nom du collège gouvernemental, avec d'autres autorités, suisses ou étrangères, ou avec des particuliers. Elles n'ont pas de pouvoir décisionnel.

Les huit délégations suivantes ont été instituées:

Délégation	Composition
Affaires étrangères et politique européenne	Présidence: DFAE Membres: DEFR, DFJP
Économie (formation, recherche et innovation comprises)	Présidence: DEFR Membres: DFF, DFI
Questions financières (réunions avec la Banque nationale comprises)	Présidence: DFF Membres: DETEC, DEFR
Sécurité	Présidence: DDPS Membres: DFJP, DFAE
Politique intérieure (sécurité sociale et santé)	Présidence: DFI Membres: DFF, DFJP
Migration et intégration	Présidence: DFJP Membres: DFI, DFAE
Énergie, environnement et infrastructure	Présidence: DETEC Membres: DFF, DDPS
Numérisation et TIC	Présidence: DFF Membres: DEFR, DFI, ChF

Adresse pour l'envoi de questions:

André Simonazzi
porte-parole du Conseil fédéral
Tél. : 058 462 37 03
andré.simonazzi@bk.admin.ch

Auteur:
Chancellerie fédérale